RCS : METZ
Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00412
Numéro SIREN : 522 923 697
Nom ou dénomination : ABB Energie

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 5615

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2315615
Metz, le 19/10/23
Le Greffier

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	13 923	8 937	4 986	725
	Autres immobilisations corporelles	33 369	29 502	3 866	2 826
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	22 500		22 500	22 500
	TOTAL (II)	**69 792**	**38 439**	**31 352**	**26 051**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	12 324		12 324	6 231
	En-cours de production de biens	31 614		31 614	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	491 746	16 106	475 639	471 575
	Autres créances	45 767		45 767	28 501
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	174 756		174 756	208 103
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				11 820
	TOTAL (III)	**756 206**	**16 106**	**740 100**	**726 230**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**825 998**	**54 546**	**771 452**	**752 281**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 22 500
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	226 642	31 130
	Report à nouveau		72 707
	Résultat de l'exercice	**169 071**	**176 805**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**401 213**	**286 142**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	74	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	21 207	7 304
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 337	37 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 999	84 716
	Dettes fiscales et sociales	103 572	161 508
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 815	23 680
	Produits constatés d'avance (1)	95 235	151 932
	Total des dettes	**370 239**	**466 140**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**771 452**	**752 281**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	169 071,42	176 805,32
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	332 903	429 140
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	74	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

PREAMBULE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.
Elle comporte des compléments d'information au bilan et compte de résultat, et aux engagements financiers.

Les éléments d'information qui présentent un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils dont applicables à l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas de caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Certaines informations prescrites figurent aux divers tableaux ci-dessous qui font partie intégrante des comptes annuels (immobilisations et amortissements, provisions, échéances des créances et des dettes, etc.).

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **771 452** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 324 269** euros et un total **charges** de **1 155 197** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **169 071** euros.

L'exercice considéré, d'une durée **12** mois, débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux principes comptables admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été

Règles et Méthodes Comptables

apporté.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, et du règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié.
Règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

	Durée	**Mode**
- Logiciels	1 à 5 ans	linéaire
- Autres immobilisations incorporelles	10 ans	linéaire
- Constructions	20 ans	linéaire
- Aai des constructions	10 ans	linéaire
- Installations techniques, mat. et out.	4 à 5 ans	linéaire
- Aai divers	5 à 10 ans	linéaire
- Matériels de transport	4 à 5 ans	linéaire
- Matériel de bureau et mobilier	4 à 5 ans	linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) suivant la méthode * premier entré, premier sorti *.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité ext exclu de la valeur des stocks.

Règles et Méthodes Comptables

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation de stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 534		4 945		2 556	13 923
	Instal., agencement, aménagement divers	6 490					6 490
	Matériel de transport	20 141					20 141
	Matériel de bureau, mobilier	4 482		2 256			6 738
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**42 647**		**7 201**		**2 556**	**47 292**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	22 500					22 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**22 500**					**22 500**
	TOTAL	**65 147**		**7 201**		**2 556**	**69 792**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 809	684	2 556	8 937
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 300	354		5 654
	Matériel de transport	20 141			20 141
	Matériel de bureau, mobilier	2 846	862		3 708
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**39 096**	**1 900**	**2 556**	**38 439**
	TOTAL	**39 096**	**1 900**	**2 556**	**38 439**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	723	15 383		16 106
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**723**	**15 383**		**16 106**
	TOTAL GENERAL	**723**	**15 383**		**16 106**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		15 383		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Stocks et En-cours

	31/12/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	12 324	6 231	6 093	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	**12 324**	**6 231**	**6 093**	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux	31 614		31 614	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	**31 614**		**31 614**	
Production stockée (Total II + Total III)			**31 614**	

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22 500		22 500
	Clients douteux ou litigieux	29 979	29 979	
	Autres créances clients	461 766	461 766	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 545	3 545	
	Taxes sur la valeur ajoutée	30 148	30 148	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	12 074	12 074	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**560 013**	**537 513**	**22 500**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	74	74		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	106 999	106 999		
	Personnel et comptes rattachés	41 707	41 707		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 904	21 904		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	39 528	39 528		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	433	433		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	21 207	21 207		
	Autres dettes	5 815	5 815		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	95 235	95 235		
	TOTAL DES DETTES	**332 903**	**332 903**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	21 207

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**38 819**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**74**
INTERETS COURUS A PAYER	74	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**11 785**
FOURN. - FACT NON PARVENUES	11 785	
Dettes fiscales et sociales		**26 959**
PERSONNEL - AUTRES CAP	24 484	
ORGANISMES SOCIAUX - CAP	2 345	
ETAT - CHARGES A PAYER	130	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**95 235**
ACOMPTES SUR TRAVAUX NON REALISES		95 235	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**95 235**

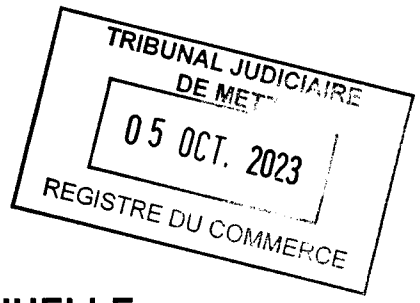
Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	10,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**500,00**	**10,0000**	**5 000,00**

Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de locations financières		27 688	
		27 688	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**27 688**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

ABB ENERGIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 Rue Principale
57670 MUNSTER
522 923 697 RCS METZ



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 avril 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 169 071,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	169 071,42 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 108,00 euros par part	54 000,00 euros
Le solde	115 071,42 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 341 713,28 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 54 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50

B.M

000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

12 000 euros, soit 24 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000 euros

Exercice clos 31 décembre 2020 :

6 000 euros, soit 12 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

54 000,00 euros, soit 108,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 54 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 avril 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

BM